

# BRESSON

infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Mars 2019 n° 32

*Maison des associations  
hier dans les  
années 1990...*

*... et aujourd'hui...  
Dossier p. 14-15*

Actions  
municipales

Grenoble-Alpes  
Métropole

Associations

Brèves

Dossier

État civil

## SOMMAIRE

Le mot du maire p. 2 à 5  
Actions municipales p. 6 à 7  
Grenoble-Alpes Métropole p. 8  
Manifestations / Associations p. 9 à 12

Brèves p. 13  
Dossier p. 14 à 15  
État civil / Urbanisme p. 16

## LE MOT DU MAIRE



*Extrait du discours prononcé le vendredi 4 janvier 2019 lors de la cérémonie officielle des vœux à la mairie de Bresson (l'intégralité du discours est disponible sur le site Internet)*

« **B**onsoir et bienvenue à tous pour cette 11<sup>ème</sup> cérémonie des vœux que j'ai l'honneur de présider.

•••

J'avais l'an dernier décidé de **mettre à l'honneur, pour notre cérémonie des vœux, des habitants de notre commune dont le parcours est exemplaire**, ou qui ont des talents divers dans des domaines artistiques, sportifs ou autres. J'avais choisi d'honorer alors M. Ladislav HORVATH, infatigable animateur de l'UMAC et organisateur de nos cérémonies patriotiques auxquelles je suis tant attaché, dont le parcours tant militaire, que sportif, civil et municipal est exemplaire à tous égards.

Aujourd'hui, je voudrais honorer **une personne qui s'investit depuis près de 30 ans dans le domaine artistique et culturel** dans notre commune, dont le travail et l'activité sont visibles par tous, en mettant notamment des couleurs et de la joie dans notre mairie.

Vous avez bien sûr reconnu **Mme Zampieri** qui anime depuis 1991 l'association de peinture des 3A « Atelier des Amis de l'Art ». Josy Zampieri est une artiste professionnelle reconnue, son nom de guerre est **TIELOR**. Elle expose partout en France et à l'étranger : Espagne, Italie et même St Pétersbourg. **Epaulée et secondée par Aline VILAIN**, son ancienne élève, **elles animent un groupe de 30 et 35 personnes selon les années**, dont malheureusement pas assez de Bressonnais – je ne peux que vous inciter à vous y rendre nombreux. Elles animent un atelier de cours tous les mercredis, et des ateliers libres tous les mardis et jeudis après-midi, dans la quiétude et tranquillité du vieux préfabriqué du parking de la rue de l'Eglise qui leur est entièrement dédié, et qui leur donne entière satisfaction.

**Chaque année, les 3A organisent un vernissage, exposition réunissant les œuvres des élèves réalisées au cours de l'année, chaque fois sur un thème différent...** Cette manifestation incontournable au printemps a toujours beaucoup de succès. Les 3A sont également présents à toutes les grandes manifestations de la commune, comme la brocante...

Soyez donc applaudies et remerciées pour ce que vous apportez à Bresson.

★ ★ ★

#### Point sur les travaux

Vous n'avez pas été sans remarquer, ne serait-ce qu'à travers les inévitables gênes occasionnées notamment dans le vieux village l'importance des travaux réalisés cette année. Pour être très pragmatique, je vais donc commencer par faire le point sur ce qui a été entrepris et réalisé en travaux de toute sorte, qui étaient pour la plupart d'entre eux

" dans les tuyaux " depuis longtemps, et qui ont fait l'objet de longues études, réflexions, concertation, voire de modification des choix initiaux, pour répondre au plus près aux souhaits et besoins des futurs utilisateurs.

Nous avons retrouvé en 2018, et même dépassé, avec 550 000 € de dépenses, la moyenne des 500 000 € dépensés pratiquement chaque année depuis 10 ans. Seules les deux dernières années avaient marqué une nette baisse, avec 200 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017, chiffres qu'il faut néanmoins relativiser compte tenu de la prise en charge directe par la Métropole de travaux et tâches au titre des compétences transférées qui nous incombaient antérieurement.

**Cette somme de 550 000 € se répartit en trois grandes masses :**

- La **Maison Des Associations** pour plus de 320 000 € à laquelle s'ajouteront 16 000 € d'études et d'acquisition de terrain pour la future buvette dont le coût futur de réalisation est estimé à 160 000 €,
- L'école, avec l'**agrandissement de la cour de la maternelle** pour 66 000 €,
- L'**accessibilité P.M.R. de la mairie** pour près de 100 000 €.

Le solde étant constitué par des travaux courants d'entretien, embellissements et réparations diverses, cimetière, patrimoine communal, fleurissement, illuminations, matériel technique.

Je ne reviendrai donc pas sur toute la phase préparatoire du dossier M.D.A., réalisation majeure du mandat, vous en avez été tenus au courant régulièrement depuis plus d'un an dans chacun des journaux municipaux.

Sachez seulement que la déclaration préalable a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2018, que les travaux ont été différés mi-juillet pour permettre aux associations de terminer leur année, afin de ne pas pénaliser les activités en cours. **La mairie**, en dépit de quelques crispations, **a fait le nécessaire pour maintenir toutes les activités, y compris la bibliothèque, à la mairie ou à l'école, et dans d'autres communes** que je remercie pour leur solidarité. En dehors des quelques imprévus inévitables pour un chantier de cette importance et de retards dus à des entreprises, les délais devaient être à peu près respectés, pour un achèvement des travaux mi-février.

Je vous avais promis l'an dernier, alors que rien n'était encore acté, un magnifique outil. Je pense que cela ira bien au-delà et vous ne reconnaîtrez pas votre vieille Maison Des Associations.

[...]



[...] **L'agrandissement de 26 m<sup>2</sup> de la salle principale** modulable et mieux éclairée change totalement les proportions et la conception de l'espace, **la cuisine de 26 m<sup>2</sup> utilisant l'espace de l'ancien appartement de gardien** sera équipée d'un matériel moderne spécifiquement adapté aux collectivités, **la nouvelle bibliothèque de 55 m<sup>2</sup> créée** après la suppression des murs des deux petites salles sera plus grande que l'ancienne et sera aménagée selon les dernières normes des médiathèques avec des espaces adaptés à chacun, l'ancienne bibliothèque sera réaménagée en **salle de réunion**, avec écran, vidéo-projecteur, **les espaces placards et stockage** ont été largement agrandis.

**La Métropole aménagera entièrement une terrasse de 100 m<sup>2</sup> devant la nouvelle cuisine, nouvel espace de loisir et de convivialité, complémentaire à la buvette.**

Je ne manquerai pas de convier l'ensemble des habitants et des futurs utilisateurs d'ici quelques semaines pour une inauguration festive.

De l'avis de spécialistes reconnus de la vie associative et d'équipements comparables, la nouvelle Maison Des Associations devrait largement suffire à une population de 1 200 habitants, ce qui laisse et laissera aux futurs responsables de la commune une marge très confortable par rapport à l'accroissement prévisible et souhaitable de la commune dans les dix années à venir au minimum.

Les travaux de **mise aux normes P.M.R. de la mairie sont également terminés**. Je souligne que le Conseil Départemental a subventionné ces travaux coûteux à hauteur de 25 000 €. Je pense que ce n'est pas vraiment un hasard et je remercie nos deux Conseillers départementaux d'Echirolles, Sylvette Rochas et Daniel Besson.

Quant à l'école, **la cour de la classe maternelle a été agrandie de plus de 70 m<sup>2</sup>** avec un décaissement très important de la butte antérieure et la réalisation d'un important mur de soutènement. **Parents et enseignants en ont été particulièrement satisfaits**. De nouveaux jeux seront installés en 2019.

Pour clore le volet travaux, je ne peux évidemment pas passer sous silence, même si nous n'en assurons pas directement la maîtrise d'ouvrage, le très **gros chantier du remplacement du réseau d'eau potable et de réfection de l'assainissement du vieux village réalisé par la Métropole**, et sans aucun doute le plus gros chantier de Bresson depuis 20 ans. Je ne reviendrai pas là non plus sur la genèse, la préparation des travaux, leur descriptif, qui a fait l'objet de nombreuses informations dans notre journal municipal.

**Je veux simplement dire que dès notre intégration dans la Métropole, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour que**

**ce projet initié par la commune et déjà avancé, soit repris par la Métropole.** Compte tenu de l'état d'avancement du dossier, et du fait que sans doute nous étions parmi les premiers à nous manifester, le dossier a été rapidement pris en compte. Il s'agit de travaux énormes, représentant un total de 800 000 €, bien peu envisageable pour une petite commune, sur lequel nous n'avons participé que par le transfert de notre budget Eau et Assainissement alors d'un montant de 200 000 €. Je vous laisse le soin de faire la soustraction pour obtenir le montant totalement pris en charge par la Métropole sans contrepartie, ni remboursement.

Je doute qu'aujourd'hui nous pourrions bénéficier d'un tel avantage qui mérite d'être souligné de manière très positive.

Parmi les travaux, notons également **l'installation de la fibre optique par le Département**, qui viendra renforcer l'important équipement ADSL déjà installé et financé par la commune il y a trois ans. Sans doute serez-vous sollicités prochainement par les multiples opérateurs de la fibre qui vous proposeront toutes sortes de modalités d'abonnements, bien évidemment facultatifs.

Tous les travaux dont je viens de parler se sont réalisés en même temps, sur une courte période de six à sept mois. Ils ont nécessité une surveillance permanente qui a permis de résoudre dans les meilleurs délais les imprévus inévitables, de gérer les retards des entreprises, de faire respecter au mieux les délais.

Ce travail quotidien, nous le devons à notre infatigable et omniprésent adjoint aux travaux, Roger Meritto, qui n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts. Qu'il en soit chaleureusement félicité et remercié, sa modestie dut-elle en souffrir. Il peut être applaudi comme tous les élus qui participent activement à la vie communale.

★★★

#### Grenoble Alpes Métropole - PLUi

Ce que viens de dire sur les travaux réalisés par la Métropole me fournit une transition bienvenue pour faire le point sur le contexte dans lequel la commune évolue depuis dix ans notamment sur son intégration dans la Métropole.

Tache ô combien difficile car **je parle aujourd'hui en présence de M. Christophe FERRARI, Président de la Métropole**. Il va donc falloir me montrer très diplomate, mais l'art de la nuance et du respect mutuel n'excluent pas que l'on puisse se dire certaines vérités et exprimer des souhaits et vœux dont on voudrait qu'ils ne restent pas purement formels.

Depuis plus de 20 ans, les relations de Bresson avec l'intercommunalité ont toujours été complexes, parfois difficiles jamais indifférentes. [...]

[...] Pour les résumer, le titre de la chanson et du film de Gainsbourg " Je t'aime, moi non plus " me paraît parfait.

Bresson a successivement fait partie du SIEPARG, ancêtre de la Métropole, puis a été intégré dans la Métropole, alors simple intercommunalité, ce qui manifestement ne lui a pas convenu puisqu'elle a profité d'une fenêtre juridique pour rejoindre, en 2007 la Communauté de Communes du Sud Grenoblois (CCSG) où elle a effectivement trouvé toute sa place dans une intercommunalité à échelle humaine, plus consensuelle, en dehors de clivages politiques tranchés, même si nous étions tous différents.

Je vois mes ex-collègues et toujours amis de la CCSG sourire, n'est-ce pas que nous étions bien dans notre petit cocon de Jarrie, à notre rythme, avec des projets à notre échelle. ?

" Small is beautiful ", n'est-ce pas ?

**Avec notre intégration**, il faut bien le dire, forcée dans la Métro le 1<sup>er</sup> janvier 2014, devenue Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015, **nous avons radicalement changé d'échelle**, pour ne pas dire de monde, puisque la Métropole a vocation, aux termes de la loi MAPTAM, à assurer la plupart des compétences jusque-là exercées par les communes.

L'alternative est simple : serons-nous à terme, petites communes, des coquilles vides, ou au contraire faisons-nous le pari, même si nos prérogatives sont largement amputées, d'être intégrées et respectées, pour continuer à jouer un rôle actif au sein du vaste ensemble qu'est la Métropole ?

Pouvons-nous continuer à être le premier échelon de la démocratie et, en même temps, subir le désengagement de l'Etat, se voir imposer une mutualisation qui n'est pas toujours perçue comme une amélioration des services, avoir le sentiment d'un éloignement des centres de décisions et d'être en fait géré par une administration toute puissante qui gère désormais les attentes et les besoins du citoyen.

**En réalité, chacun doit et peut trouver sa place dans cette dualité Commune – Métropole.** Sans doute la métropolisation est-elle irréversible, mais la Métropole sera ce que nous en ferons, un outil gagnant-gagnant.

En ce qui nous concerne, au sein du groupe ADIS, nous sommes parvenus à maintenir un dialogue ouvert, qui nous oblige à nous adapter à la réalité. Nous devons faire avec ou cela se fera sans nous.

C'est ainsi qu'**au cours de cette année nous avons mené un rôle actif au niveau du développement durable, du développement des services de proximité, au niveau de projets communaux soutenus et aidés**, comme l'aménagement du centre de Venon, le projet Cœur de Village de Champagnier, la sécurisation de l'alimentation en eau potable de plusieurs communes, ... sans augmentation de la fiscalité des usagers et des entreprises.

Bien sûr beaucoup à rester à faire et nous réfléchissons aux multiples enjeux que nous avons envie de porter.

**Mais la grande affaire de l'année a été le PLUi.**

Cette année, comme je l'annonçais à la même place l'an dernier, des avancées fondamentales ont été réalisées avec la Métropole au niveau du PLUi dont **la finalisation est attendue fin 2019**. Comme je l'exposais lors de la réunion

publique du 11 octobre dernier, **le PLUi est la juxtaposition des PLU et documents d'urbanisme locaux** qui en constituent ses briques ; mais il n'est pas que cela, puisqu'au niveau global, comme pour chaque secteur, il se doit d'être cohérent avec les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Métropole qui a elle-même sa logique, ses propres documents d'urbanisme - SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLH (Programme Local de l'Habitat) -, sa cohérence. D'où un long travail de concertation et d'allers-retours Communes – Métropole, qui a donné lieu à de nombreuses réunions de travail constructives, dont l'objectif étant d'harmoniser notre PLU et le PLUi. Ce travail a été fructueux et constructif. Je m'en félicitais déjà l'an dernier.

En ce qui concerne Bresson, **nous avons préservé l'essentiel des dispositions de notre P.L.U., que ce soit les grandes lignes de notre P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), les O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation)** telles qu'elles avaient été définies : terrain sous l'église, Sous-Georges, Panetière, avec priorité donnée à Panetière. C'est un choix que nous assumons, parce que ce secteur est en périphérie de la commune, à proximité des voies de desserte des équipements scolaires et commerciaux, des transports en commun, et que le surcroît de trafic qu'il engendrera ne touchera pas l'ensemble de la commune.

**Les règles du PLUi relatives à Bresson seront même plus rigoureuses en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité ; quant à la coupure verte et les zones humides le long du ruisseau, les règles sont particulièrement contraignantes.** Ce pari n'était pas gagné d'avance et nous nous sommes battus pied à pied pour qu'il en soit ainsi. Idem pour les hauteurs maximales des futures constructions et règles de prospect, idem pour les règlements par zone. Tous les documents sont disponibles en mairie. Rien ne vous est caché. Seul changement majeur, que je vous annonçais déjà comme prévisible l'an dernier, la capacité de construction de 60 logements dans notre PLU sur une quinzaine d'années qui est théoriquement plus que doublée pour la même période, non par le PLUi, qui ne comporte pas d'objectif chiffré, mais par le PLH qui s'impose à tous. Certes nous aurions préféré des quotas plus raisonnables, et nous nous battons pour que leur réalisation soit la plus étalée possible.

D'aucuns pensent en toute bonne foi que la construction de 140 à 150 logements dans les 15 à 20 ans à venir va bouleverser négativement, et c'est un euphémisme, la commune. Et bien, j'ai repris les chiffres. Alors que Bresson comptait 350 habitants au début des années 70, il s'est construit entre 1975 et 1990, 150 logements en opérations groupées - Grands Champs, Clos du Château, Les Saules, sans compter tout le diffus, soit au total 170 à 180 logements.

La population a doublé. Y-a-t-il réellement eu déforestation du village, diminution de la faune, dégradation du cadre de vie des habitants, risques accrus de la circulation pour nos enfants ? Non, bien sûr, et nous sommes tous heureux d'avoir préservé depuis 10 ans notre cadre de vie privilégié qui n'a pas changé. Pourquoi en serait-il différemment aujourd'hui ? Sommes-nous donc si peu confiants dans l'avenir ?

[...]

[...] Quant au quota de **logements sociaux**, que nous avons déjà inclu dans notre PLU, est-il vraiment sérieux de penser que treize logements sociaux pour une première tranche de 47 logements à Panetière vont modifier fondamentalement notre équilibre socio-professionnel. Bresson a été classée par la Métropole **comme faubourg urbain résidentiel à protéger**, statut dont peu de communes bénéficient, ce qui exclut la construction de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), la plus basse catégorie de logements sociaux, les autres catégories, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLS (prêt locatif social) sont accessibles aux plafonds de revenus de 70% des Bressonnais.

**La commune pourra même disposer d'un droit d'attribution préférentiel sur ces logements** à condition de participer au financement des logements sociaux ; je suis personnellement favorable à cette solution.

**Pour toutes ces raisons et après avoir longuement discuté, le Conseil Municipal a donné à l'unanimité un avis favorable, assorti de nombreux souhaits et observations, dans sa séance du 28 septembre dernier ; notamment sur le phasage des diverses tranches du programme de Panetière.**

Cet avis favorable ouvre désormais la voie à **une longue enquête publique où tous pourront s'exprimer**, particuliers comme collectivités.

En tout cas, au niveau immobilier, la commune garde pleinement ses pouvoirs au niveau des permis de construire. C'est ainsi, et sans doute bien peu d'entre vous le savent, que nous avons rejeté au moins de décembre le permis de construire de Bouygues Immobilier, qui ne convenait pas, à notre sens, à nos objectifs et à ce que nous estimons de bon pour la commune.

Les négociations pour un nouveau permis sont en cours.

Nous avons donc encore bien un pouvoir d'appréciation et rien ne nous sera imposé dans la hâte et la précipitation.

**Au terme de cette information**, peut-être un peu longue, mais j'ai à cœur de vous informer aussi complètement que possible, **je voudrais enfin souhaiter à toutes et à tous**, habitantes et habitants de Bresson, à vos familles, à vos proches, aux acteurs politiques et économiques, aux représentants des administrations, à notre personnel toujours aussi dévoué et efficace et à vous, chers collègues et amis, **la meilleure année 2019 possible**, qui vous apporte santé, paix, sérénité et beaucoup de bonheur.

Depuis dix ans, et c'est devenu une tradition à laquelle je ne manquerai pas aujourd'hui, j'essaie d'apporter chaque année, une pierre nouvelle pour définir ce bonheur auquel nous aspirons tous.

Je me bornerai à vous **citer cette année quelques vers d'un artiste** que tout le monde connaît, **Charles TRENET** :

*"Philosophes, écoutez cette phrase est pour vous,  
Le bonheur est un astre volage,  
Qui s'enfuit à l'appel de bien des rendez-vous,  
Il s'efface il se meurt devant nous,  
Quand on croit qu'il est loin il est là tout près de nous,  
Il voyage il voyage il voyage,  
Puis il part il revient il s'en va n'importe où,  
Cherchez-le il est un peu partout."*

Encore bonne et heureuse année. >>



*M. le Maire et son Conseil Municipal entourés de M. Jean-Charles COLAS-ROY, Député de la circonscription, M. Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole, Mme Sylvette ROCHAS et M. Daniel BESSIRON, Conseillers Départementaux du canton.*

## TICKETS TRANSPORTS - TARIFICATION SOLIDAIRE

Depuis de très nombreuses années, les personnes âgées de 65 ans et plus avaient la possibilité d'obtenir des tickets TAG gratuits en mairie. Ce système avait été mis en place lorsque la commune avait décidé de quitter la Métro pour rejoindre la Communauté de Communes du Sud Grenoblois.

Aujourd'hui un **système de tarification solidaire** sur le réseau de transport en commun TAG est mis en place **par le SMTC** (Syndicat Mixte des Transports en Commun) pour tous les habitants de la Métropole.

Dès lors, par délibération du Conseil Municipal, en décembre dernier, **les modalités d'attribution de ces tickets, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, ont été revues.** Il a été décidé de **réserver** la distribution de tickets à titre gratuit, à raison de deux par semaine, aux **Bressonnais de plus de 65 ans non-imposables**, sur présentation d'un justificatif en mairie.

En outre, dans le cadre de son action sociale, et après étude des dossiers au cas par cas, la commune se réserve la possibilité d'aider les personnes les plus démunies qui en feront la demande, quel que soit leur âge, par la distribution gratuite de titres de transport.

Cette tarification solidaire est **fondé sur trois principes** :

- **Egalité** : permettre l'accès aux transports publics à toutes les populations
- **Solidarité** : apporter un soutien aux foyers dont les ressources sont les plus modestes
- **Equité** : tout usager se verra attribuer le tarif qui correspond à son niveau de ressources

### Qui est concerné ?

La tarification solidaire s'applique à l'ensemble des ayants droit du foyer, parents et enfants, dont le **quotient familial est inférieur ou égal à 661€**. Le quotient familial des foyers non allocataires CAF, ou allocataires CAF ne percevant pas de prestations, sera calculé en mairie sur présentation des pièces suivantes :

- pièce d'identité
- livret de famille
- original du dernier avis d'imposition sur le revenu
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

Le niveau de quotient familial détermine le taux de réduction qui sera appliqué sur les abonnements TAG libre circulation :

- PASTEL 1 (Q.F. de 0 à 420 €) : 2,50 € par mois ou 30 € par an\*
- PASTEL 2 (Q.F. de 421 à 511 €) : à 9,80 € par mois ou 117,60 € par an\*
- PASTEL 3 (Q.F. de 512 à 591 €) : à 14,80 € par mois ou 177,60 € par an\*
- PASTEL 4 (Q.F. de 592 à 661 €) : à 19,70 € par mois ou 236,40 € par an\*

*\*tarifs valables jusqu'au 31/08/19*

La carte " OÙRA ! ", utilisée pour le rechargement de l'abonnement, est offerte lors de la souscription d'un premier abonnement PASTEL (valeur initiale : 5€). Les formules annuelles sont réservées aux 65 ans et plus, ainsi qu'aux invalides à 80%.

Informations : TAG.fr, en agence de mobilité ou Allotag au 04 38 70 38 70.

### Un tarif pour chacun !

Pour les personnes âgées de 65 à 74 ans ayant un quotient familial supérieur à 661 €, une tarification adaptée est mise en place, pour une circulation libre sur tout le réseau :

- 30,40 € pour un abonnement mensuel
- 273,60 € pour l'abonnement annuel

Pour les personnes de 75 ans et plus, l'abonnement annuel est de 136 €.



**TAG.fr**   

Toute l'information et toutes les solutions de mobilités.



**04 38 70 38 70**

AlloTAG, Infotrafic  
Service Flexo sur réservation

 **Flexo+** 04 76 20 66 33  
pnr@semitag.fr



**Agence CENTRE-VILLE**

49 av. Alsace-Lorraine, Grenoble

**A B E C1**

**Agence GRAND'PLACE**

Station tramway Grand'Place

**A C3 C6**

**Agence STATIONMOBILE**

15 bd Joseph Vallier, Grenoble

**C E**

## PORTAGE DES REPAS A DOMICILE



Le service de livraison de repas à domicile est un **service d'aide à la personne**, organisé par les collectivités territoriales, des entreprises ou des associations chargées de la livraison des repas aux personnes âgées nécessitant une **aide au repas ponctuelle ou régulière**.

*Loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (Code de l'action sociale et des familles).*

Ce service s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, handicapées, aux cas de retour au domicile après une hospitalisation et qui rencontrent des difficultés temporaires ou permanentes pour la préparation de leurs repas.

### Le portage de repas : comment cela fonctionne-t-il ?

La personne bénéficiaire d'un service de portage de repas **choisit ses menus** toutes les semaines ou par quinzaine à partir d'une proposition communiquée par l'organisme ainsi que le nombre de repas souhaités. Ces repas peuvent être **adaptés aux besoins du bénéficiaire** en cas de régime particulier.

Les repas sont ensuite **livrés en barquettes individuelles** portant des indications relatives au jour de la consommation. Les repas du week-end sont généralement livrés le vendredi et la veille pour les jours fériés.

Les inscriptions, suspensions ou interruptions de portage doivent se faire 48 heures à l'avance.

Les coûts sont variables en fonction des organismes, tant pour le repas que pour le portage.

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut également aider à financer une partie des frais de portage de repas.

**Plus d'informations auprès de Mme Bousquet du service social de la commune : 04 76 25 26 61**

## TÉLÉALARME

La téléalarme est une technique permettant à toutes les personnes qui le souhaitent, d'être **mises en relation 24h/24 et 7 j/7 à une centrale d'écoute reliée aux sapeurs-pompiers** et d'obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel de sa part.

Vous êtes intéressé par ce service pour vous ou pour un de vos proches ?

Contactez Mme Bousquet du service social de la mairie qui vous renseignera sur les modalités d'abonnement et les tarifs.

Ce service s'adresse prioritairement aux personnes âgées, malades, handicapées ou isolées.

**Téléalarme propose d'être le lieu permanent et rassurant en l'absence d'une présence constante de l'entourage.**



## NOËL DES ANCIENS



Le repas de Noël, organisé pour les anciens de la commune, est le rendez-vous important et festif de l'année à ne pas manquer. En effet, ce repas est tout un symbole car il s'inscrit dans la tradition à Bresson.

A cette occasion, M. le Maire remercie chaleureusement l'assemblée d'avoir répondu à l'invitation de la Municipalité à cette **journée, dédiée à l'amitié, la solidarité mais aussi au plaisir d'être ensemble et de partager** un instant de détente et de convivialité autour d'une bonne table ; parenthèse bienvenue dans ce monde perturbé.

M. le Maire et Mme Bousquet n'ont pas oublié de mettre en lumière la doyenne de notre village, Mme Chacornac, âgée de 99 ans et de la remercier de sa présence. La Municipalité a tenu à l'honorer en lui offrant un superbe bouquet de fleurs.

Nous lui souhaitons une belle année et lui disons bien sûr à l'année prochaine !

Les Bressonnais n'ayant pas pu se rendre à ce repas se sont vu remettre une boîte de savoureux chocolats.

## DÉMARCHES EN LIGNE

Réalisez vos démarches de façon simple et rapide sur la nouvelle plateforme de démarches en ligne de Grenoble-Alpes Métropole, [demarches.lametro.fr](http://demarches.lametro.fr).

Signaler **un problème sur la voirie**, demander des renseignements aux services de la Métropole, demander une autorisation de stationnement pour un déménagement ou des travaux, signaler un **dysfonctionnement concernant la collecte des déchets**...



**Et tout ça en un clic ?** C'est possible désormais sur la plateforme de démarches en ligne de Grenoble-Alpes Métropole qui rassemble tous ces services dématérialisés.

Accessible à toute heure, sur votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur, quelques minutes suffisent pour réaliser votre démarche, en créant ou non un compte.

Soucieuse d'améliorer la qualité de sa gestion de la relation avec les citoyens grâce notamment à la mise en place de ce nouvel outil, la Métropole proposera au fil des mois à venir de nouveaux services.

Rendez-vous sur : [demarches.lametro.fr](http://demarches.lametro.fr)

## CONCERTATION PLUi

**Saurez-vous imaginer le territoire de demain ?**

**EXPOSITION ITINÉRANTE ENTRE MARS ET MAI 2019 SUR LE TERRITOIRE**

**Balcon de Chartreuse** 1  
LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE  
• Fêtes du biathlon - Samedi 2 mars  
QUAIX-EN-CHARTREUSE  
• Marché - Dimanche 07 avril

**Plateau de Champagnier** 2  
VAULNAVEYS-LE-HAUT  
• Marché - Vendredi 15 mars  
HERBEYS  
• Devant la Mairie (en soirée) - Vendredi 29 mars

**Vallée Isère amont** 3  
DOMÈNE  
• Pucier (en matinée) - Dimanche 3 mars  
GIÈRES  
• Fête du printemps (en matinée) - Samedi 23 mars  
CÔRENC  
• Marché - Jeudi 11 avril  
MEYLAN  
• Marché (en matinée) - Vendredi 29 mars

**Vallée Isère aval** 4  
LE FONTANIL CORNILLON  
• Marché - Dimanche 17 mars  
SAINT-EGREVE  
• Marché du Prédieu/Fiancoy - Mardi 19 mars  
SASSENAGE  
• Marché - Dimanche 24 mars

**Vallée du Drac** 5  
LE GUIA  
• Fête de l'escargot (en matinée) - Samedi 16 mars  
VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET  
• Fête du printemps (En matinée) - Samedi 6 avril  
CLAIX  
• Fête de l'œuf - Mercredi 10 avril  
CHAMP-SUR-DRAC  
• Marché - Samedi 13 avril  
VIF  
• Marché - Samedi 27 avril

**Confluence Grenobloise** 6  
PONT-DE-CLAIX  
• Marché - Dimanche 10 mars  
EYBENS  
• Marché - Mercredi 17 avril  
POISAT  
• Place du marché - Mercredi 20 mars  
SEYSSINET-PARISSET  
• Marché de la Fauconnière - Jeudi 21 mars  
SEYSSINS  
• Marché du prisme - Vendredi 12 avril  
FONTAINE  
• marché Marcel Cachin - Dimanche 14 avril  
ÉCHIROLLES, GRENOBLE ET SAINT-MARTIN-D'HERÈS\*

**Bassin Vigiinois** 7  
VIZILLE  
• Marché - Samedi 20 avril  
• Fête de printemps\*

\*Plus d'informations et plus de dates sur le site : [participation.lametro.fr](http://participation.lametro.fr)

Habiter, travailler, se déplacer... Par nos actions quotidiennes nous sommes tous concernés par le fonctionnement de notre territoire. Afin de coordonner ce fourmillement métropolitain, la Métropole grenobloise élabore un document : « le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** » (PLUi).

Après trois ans de travail technique, politique et de concertation avec les habitants, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) s'expose sur le territoire au travers de **deux expositions, une fixe et une itinérante**.

**Visitez l'exposition du PLUi à la plateforme de Verdun**

Du **13 février au 5 avril 2019**, venez découvrir de manière ludique le PLUi à la Plateforme de Verdun (9 place de Verdun). Visite, vidéo, cartographie, jeu d'énigme en partenariat avec l'Escape Game « Challenge The Room », conférences. Retrouvez tous les événements sur :

<https://participation.lametro.fr/project/elaboration-du-plui/step/exposition-du-plui>

**L'exposition du PLUi vient à vous**

Parce que le PLUi n'a pas pour objectif d'uniformiser mais cherche bien à valoriser la richesse et la diversité du territoire, sa présentation se devait d'être territorialisée. Une **exposition itinérante** déambulera ainsi sur l'ensemble de la Métropole **entre février et mai 2019**. Elle interviendra sur l'espace public à l'occasion d'événements festifs.

Retrouvez le programme de la tournée sur la plateforme participative de la Métropole.

Une phase de concertation associant l'ensemble des habitants des 49 communes de la Métropole Grenobloise sera lancée du 1<sup>er</sup> avril au 24 mai 2019.

Cette enquête publique permettra de **recueillir les avis et collecter les suggestions** sur ce document d'urbanisme avant le rapport de la commission d'enquête et son approbation par le conseil métropolitain en fin d'année 2019.

Pour cela, **l'ensemble des documents du PLUi** des 49 communes sera consultable en mairie, aux jours et horaires d'ouverture, sur une **tablette numérique** (une version papier sera disponible auprès de la mairie d'Eybens ou d'Echirolles). Un exemplaire du dossier papier concernant la commune de Bresson sera consultable.

Un commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de Bresson : **vendredi 5 avril 2019 de 9h à 12h et lundi 13 mai 2019 de 14h30 à 17h30**.

Pour faciliter encore plus votre participation, un **registre numérique** sera également mis en place sur une plateforme dédiée.

Toutes les informations sur "[participation.lametro.fr](http://participation.lametro.fr)" ou sur le site internet de la Métropole "[www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)" dans l'onglet **service** puis **urbanisme**.

## SOU DES ECOLES

La semaine qui a précédé les vacances de Noël a été ponctuée de nombreux **événements festifs et joyeux !**

La musique était particulièrement au rendez-vous avec **la chorale des enfants** qui s'est tenue dans les locaux de l'école, en fin de journée le mardi 18 décembre, et la participation des classes de maternelle, CP et CE1 au **concert pédagogique de Pierre et le Loup** dans la matinée du vendredi 21 décembre à Grenoble, Salle Olivier Messiaen :

- La Chorale du 18 décembre a été un joli moment de partage et convivialité : les enfants, petits et grands, ont entonné les chants au rythme de percussions, appris avec Emmanuelle (intervenante chorale), pour le plus grand plaisir des parents. Un goûter a ensuite été servi à tous les participants, enfants et adultes.
- Pierre et le Loup est la première œuvre symphonique que les élèves du cycle 1 et 2 ont eu la joie de découvrir de manière ludique dans le cadre de la programmation des P'tits Concerts organisés par la Fabrique Opéra et financé en partie par le Sou des écoles.

A cela s'est ajoutée la **visite surprise du Père Noël** le mercredi 19 décembre, venu à l'école la hotte chargée de présents ! Distribution de petits cadeaux et friandises pour tous !

Et pour finir en beauté, les parents ont pu récupérer, à l'école, le 21 décembre, leur commande de torchons de cuisine joliment décorés : cette action, menée par notre association au profit des activités de l'école, et pour laquelle l'ensemble des élèves de l'établissement a été mis à contribution, a remporté un franc succès ! En effet, les dessins et prénoms de tous les enfants sont imprimés dessus ! Un cadeau à la fois utile et original pour les fêtes ! **L'équipe du Sou remercie vivement tous les parents** pour leur contribution pécuniaire.

L'**année 2019** a également bien démarré avec le lancement des **sorties neige** (pour les cycles 1 et 2) sur le plateau de l'Arselle et la participation à **un deuxième concert pédagogique autour des 4 saisons de Vivaldi !**

- 4 sorties neige ont eu lieu courant janvier/février. Les classes de Madame Dufour et Monsieur Pattier ont pu se régaler d'une neige toute douce et d'un soleil radieux ! Découverte de la raquette pour la Petite Section de maternelle et ski de fond pour tous les autres, encadrés par les enseignants, des professeurs de l'ESF et des parents accompagnateurs.
- La sortie pour le concert a eu lieu le 31 janvier. Les enfants ont d'autant mieux pu l'apprécier qu'une préparation pédagogique en expression corporelle a été organisée par les enseignants durant les semaines précédentes sur le thème musical des 4 saisons. Une troisième date est prévue le mardi 05 mars pour découvrir « le Carnaval des animaux » de Camille Saint Saëns : pour l'occasion, les enfants pourront y assister déguisés afin de fêter Mardi Gras !



**L'équipe du Sou souhaite à tous les bressonnais une belle et très heureuse année 2019 !!!**

## LUD'ANIM

**Notre saison 2018-2019 est en mouvement ! Des activités riches au service de l'expression et du bien-être !**

En attendant que la Maison Des Associations finisse sa mise en beauté, Lud'Anim poursuit ses activités habituelles entre mairie et école.

Les ateliers Théâtre sont animés par Maurice, la Chorale par Fanny, la Gym posturale (Méthodes Pilates, DeGasquet, YogaStretchEnergie), la Sophrologie et la relaxation évolutive sont animés par Raymonde. L'atelier écriture partagée est animé par Prune.

**Une équipe dynamique et des participants impliqués !**

Nous nous sommes réjouis lors de notre assemblée générale de ce moment important de partages et d'échanges où nous avons mesuré l'implication des adhérents et des intervenants.

Le bureau a été renouvelé et avons également enrichi notre équipe de bénévoles. Nous remercions toutes les personnes qui participent à la belle réussite de Lud'Anim.

**De nombreux projets !**

- Ateliers méditation, relaxation
- Ateliers divers : danse multi-styles, marche afghane...
- Représentations de théâtre et de chorale
- **Soirée des adhérents le 29 mars prochain**

Sous le signe de la simplicité et de la convivialité, ces temps de retrouvailles nous permettront de laisser libre cours à l'expression sous toutes ses formes.

En attendant le plaisir de vous rencontrer dans notre nouvelle Maison Des Associations, nous vous souhaitons une très belle et agréable période printanière !

Si **vous souhaitez participer à l'une des activités** ou avoir des **renseignements sur nos projets**, vous pouvez prendre contact avec :

Angèle Robert / Prune Vellot " Ecriture " / Joëlle Seehausen "Théâtre " / Nathalie Didier " Chorale " / Raymonde Perniola " Gym posturale et relaxation "



## CLUB DE LA CHATAIGNERAIE - UMAC

Les adhérents du **Club de la Châtaigneraie** étaient conviés le jeudi 31 janvier pour la présentation de leur assemblée générale. M. **Georges Pugeat**, Président de l'association a présenté ses vœux à la quarantaine de personnes présentes.

Mme Françoise Prévot, trésorière, et Mme Colette Pugeat, secrétaire, ont exposé le compte rendu financier et moral de l'année écoulée qui a été approuvé par l'ensemble des membres. Ils ont ensuite **renouvelé leur bureau**.

Au **programme de 2019** :

- Jeudi 28 mars : repas à la Maison Des Associations
- En juin : voyage dans les Cévennes
- En novembre : vente de caillettes à la MDA
- En novembre ou décembre : un repas en cours d'étude



Les **anciens combattants** et une vingtaine de leurs amis et sympathisants se sont retrouvés le jeudi 7 février pour faire le **bilan de 2018** et établir les **projets 2019**.

Après les **vœux du président M. Ladislas Horvath**, M. Charles Curcio, secrétaire, a présenté le compte rendu moral de l'année écoulée en citant les manifestations du 8 mai, et du 11 novembre. Il a aussi évoqué les **voyages en commun avec le club de la Châtaigneraie**. Le secrétaire a également fait part à l'assemblée d'un projet de dissolution ou de fusion avec le Club de la Châtaigneraie, au cours de l'année 2019. M. Lucien Saragossi, trésorier, a ensuite présenté le bilan financier positif, des comptes qui ont été approuvés à l'unanimité par la section.



## ADEMIR

Cette année encore, après quelques mois d'interruption (due aux travaux de la Maison Des Associations) **le club informatique ADEMIR reprend des activités informatiques** à destination des bressonnais et de leurs proches voisins.

Le club ADEMIR **anime des ateliers** qui permettent de se familiariser avec l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette et de découvrir les fonctionnalités de Windows 10 et **des logiciels de bureautique, de traitement de l'image** (Photoshop Éléments)...

Ces ateliers s'adressent à tout public (débutant ou utilisateur confirmé) selon la séance choisie. Nos adhérents bénéficient également d'une **aide personnalisée** en cas de problème matériel ou logiciel.

Certains ateliers ont lieu à la Maison Des Associations de Bresson et les autres à la Maison de l'enfance de Malherbe à Grenoble.

La cotisation annuelle (tarif préférentiel pour les bressonnais) donne accès à toutes les activités encadrées par nos anima-

teurs tous membres bénévoles du club.

**Tarif : 50 €** (au lieu de 60 € hors Bresson) à l'année civile et 15 € d'octobre à décembre pour les nouveaux adhérents qui débutent au dernier trimestre.

Nous offrons **2 séances gratuites** pour les personnes qui souhaitent découvrir nos activités.

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à nous écrire à [contact@ademir.info](mailto:contact@ademir.info)

Un programme détaillé des ateliers peut également vous être communiqué par mail.



## ART FLORAL



La section " Art Floral " de l'UIAD (Université Inter-Age du Dauphiné) de Grenoble propose **des cours les trois premiers jeudis de chaque mois** dans la salle de la Maison Des Associations.

Afin de présenter leur travail, les participants et leurs animatrices, vous proposent de venir découvrir leur **exposition** sur le thème " Bois et fleurs " dans la salle des mariages de la mairie **du vendredi 29 au dimanche 31 mars 2019**.

**Ouverture de l'exposition :**

- vendredi de 15h00 à 19h00
- samedi de 10h00 à 19h00
- dimanche de 10h00 à 19h00

## PETANQUE CLUB BRESSONNAIS

### En hiver, pas de relâche pour les plus mordus !

La saison d'hiver, grâce à la pratique en boulodrome, reste une saison active pour les amateurs de pétanque.

Une trentaine d'adhérents du Pétanque Club se sont retrouvés au boulodrome d'Eybens les lundis et vendredis après-midi pour des entraînements. D'autres préfèrent les terrains du pétanquodrome d'Échirolles, plus adaptés. Vive l'intercommunalité !

Certains de nos joueurs (et joueuses !) ont également participé à des rencontres amicales dans les clubs voisins équipés d'installations couvertes et chauffées (Pont de Claix, Échirolles, Grenoble, Eybens, Seyssins). Parmi les plus prisées, notons des concours marathon de douze heures (8h / 20h !).

Faute de disponibilité de la maison des associations, le club n'a pas pu organiser de manifestations festives (repas, soirées cartes...) comme les autres années.

La traditionnelle galette des rois a cependant été partagée le 14 janvier dans la salle des mariages de la mairie.

### Les adhésions et la préparation de la saison 2019

En décembre, le club a enregistré le renouvellement des cartes d'adhésions et des licences. L'effectif 2019 reste majoritairement composé de vétérans (parfois aux cheveux bien blancs), mais nous sommes heureux d'accueillir cette année de nouveaux seniors.

Victimes de notre succès (plus de 80 membres), il nous faut maintenant limiter la venue de nouveaux joueurs extérieurs au village.

Pour les Bressonnais, il est encore temps de s'inscrire, même avec une simple carte pour une pratique "loisir". Vous serez accueillis avec grand plaisir ! (Le club est toujours honoré de compter dans ses effectifs, deux nonagénaires Bressonnais et qui ont toujours "bons bras, bons yeux !!").

Sur le plan matériel, 2019 s'annonce sous les meilleures auspices !

Une nouvelle maison des associations sera bientôt à la disposition des associations, les terrains de pétanque sous les tilleuls seront remaniés au printemps, puis en fin de saison ce sera l'ouverture de la buvette. Nous pouvons commander le beau temps...

Sur le plan sportif, plusieurs épreuves inscrites au calendrier départemental du comité de l'Isère se dérouleront sur les terrains du parc de la mairie.

### On peut dès maintenant noter :

- le mardi 28 mai après-midi (concours tripléte vétéran, 32 équipes)
- le mardi 25 juin à partir de 8h30 (championnat des clubs vétérans, 16 clubs en compétition tête à tête, doublette et tripléte)
- le samedi 6 juillet après-midi (concours tripléte mixte, 32 équipes)
- le samedi 31 août (championnat des clubs senior et féminin, 12 clubs en compétition)

D'autres concours entre sociétaires se dérouleront en cours de saison (calendrier à établir, en principe un par mois).

Dès les premiers beaux jours, nous reprendrons nos entraînements et parties âprement disputées, à la satisfaction de tous.

### On vous attend !



## ATELIER DES 3A

### L'atelier des amis de l'art de Bresson "3A" vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 !

Notre atelier est ouvert à toutes les personnes à partir de 14 ans et sans limite d'âge pour les adultes. Il accueille les débutants comme les "confirmés" dans la convivialité et la bonne humeur.

Les cours se déroulent le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Atelier libre les mardis et jeudis.



### Programme 2019 :

- Stage collages et marouflage sur toile les 2 et 3 mars 2019 : pour les personnes ayant déjà tenu un pinceau, même débutant.
- Stage de dessin en avril (date à déterminer).
- Voyage culturel le vendredi 26 avril 2019. Au programme : les carrières de lumières des Baux de Provence qui présentent VAN GOGH. Quelques places sont encore disponibles ! (Informations et renseignement : Mme Zampieri)
- Notre atelier terminera son année par un vernissage le 14 juin 2019 dans la salle des mariages de la mairie.
- Nous serons présent, à la brocante de septembre.

### Informations et renseignements :

Josy Zampieri : 06.78.70.31.64 ou josyzampieri@orange.fr

Aline Villain : aline.duvernois@free.fr

## COMITÉ D'ANIMATION

### Soirée des bénévoles

Pour remercier l'ensemble des bénévoles indispensables pour le fonctionnement de nos différentes animations, le comité a organisé **une soirée au restaurant Le Zebra à Sassénage**. L'excellent repas accompagné d'un spectacle d'improvisation c'est terminé par une animation musicale qui a enchanté les 80 participants présents ce soir-là.

Nous tenions à **remercier tous les bénévoles pour leur temps et leur énergie**, et nous nous félicitons de la présence de 15 nouveaux bénévoles cette année.

### Sans bénévole, pas de Comité !

Si vous souhaitez nous aider lors d'une manifestation : [contact@bresson-animation.fr](mailto:contact@bresson-animation.fr)



### Concert de Noël

Pour terminer l'année 2018, le comité d'animation a proposé, samedi 08 décembre 2018 à l'église de Bresson, un concert de Noël, avec le **groupe BLUE CHARTREUSE**. L'entrée était ouverte à tous et le tarif était libre.

**Les recettes** de 564 euros ont été **versées intégralement à l'association Soleil Rouge**, qui apporte des moments de joie aux enfants du CHU de Grenoble pour les sortir de leur monde hospitalier.

A l'occasion de cette soirée, le groupe Blue Chartreuse a partagé avec nous son monde musical à travers les chansons du patrimoine français, international, jazz... Le jeu remarquable et subtil de Lionel Melot au piano, la sensibilité d'Yves Arnol au Saxophone et à la clarinette, l'interprétation délicate, touchante, de Lily

Marteen au chant, ont fait de chaque titre un tableau original. Énergie, sourire, émotion ont été au rendez-vous avec ce trio de musiciens passionnés

A l'entracte, moment très convivial, **vin chaud et St Genix préparés par des bénévoles** ont été servis par le bureau du comité et ont vraiment été appréciés par l'ensemble du public. Soirée réussie !

### Galettes des Rois

Pour bien commencer l'année 2019, à l'occasion de l'épiphanie, le comité d'animation a été heureux de partager un bon moment avec les Bressonnais le vendredi 11 janvier 2019, lors de la seconde édition de la Galette des Rois. Les travaux de la Maison Des Associations n'étant pas terminés, nous tenions à remercier la Mairie de nous avoir permis d'utiliser exceptionnellement la salle des Mariages.

De nombreuses générations de Bressonnais se sont donc retrouvées pour déguster de très bonnes galettes et partager un verre de l'amitié.

### Bureau 2019

L'assemblée Générale du Comité d'animation de Bresson a eu lieu le 29 janvier 2019. Après une présentation des bilans moral et financier, et une prévision des activités 2019, **le bureau a été renouvelé** :

- Emmanuel Jeantet, Président
- Christophe Cartier Million et Sylvain Rosset, Vices présidents
- Agnes Betemps, Trésorière
- Stéphane Lagrasta, Trésorier adjoint
- Fabien Henaff, Secrétaire
- Véronique Perottino et Dominique Pattier, Secrétaires adjoints

Nous tenions à **remercier les nouveaux arrivants**, qui montrent l'intérêt des bressonnais pour continuer à animer le village, mais surtout à remercier **Corinne Weisbrod** pour les nombreuses années passées au sein du bureau, et **Caroline Mathian** qui œuvra pour remonter une équipe il y a deux ans.

### PLANNING DES ANIMATIONS...

- Samedi 22 juin : Bal des bressonnais (nouvelle animation regroupant la Grande Tablée des bressonnais et la Fête de la Musique)
- Samedi 31 août : Cinéma plein air
- Dimanche 22 septembre : Brocante
- Dimanche 13 octobre : Cross des châtaignes
- Samedi 23 novembre : Repas des Bénévoles
- Samedi 14 décembre : Concert de Noël



## CONCOURS DESSINS

Laisse parler ton imagination...

Si tu as entre 6 et 11 ans, participe au **concours de dessins** organisé par la mairie sur le thème " **Les vacances d'été** ".

Les dessins seront à déposer en mairie entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2019. Deux catégories seront mises en place : 6 - 8 ans et 9 - 11 ans.

Le gagnant de chacune des catégories verra son dessin **illustrer la première page du prochain journal municipal** (sortie prévue courant de l'été).

Les dessins devront être réalisés sur une page A4, au feutre ou à la peinture.

N'oublie pas d'inscrire ton nom, adresse et téléphone au dos du dessin.



## FIBRE OPTIQUE

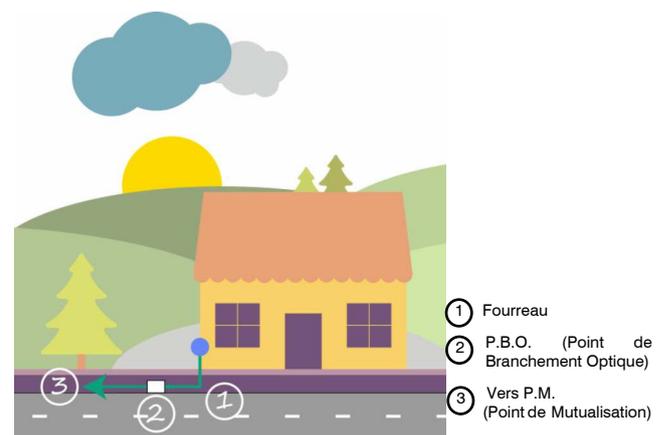
Le Département de l'Isère a lancé un réseau d'initiative publique visant à rendre éligible **d'ici 2024, plus de 98 % des foyers et entreprises isérois** au très haut débit départemental. Ce projet d'envergure repose sur la mise en place de 109 NRO (nœuds de raccordement optique), le déploiement de près de **10 000 kilomètres d'artères fibre optique** à travers le département.

Il adressera à terme plus de 466 communes et près de 450 000 foyers. Ce projet ambitieux représente **un investissement global de près d'un demi-milliard d'euros**.

La réalisation de la partie structurante de ce réseau d'initiative publique très haut débit ainsi que la construction des 109 NRO destinés à abriter les équipements actifs, sont assurées par le Département.

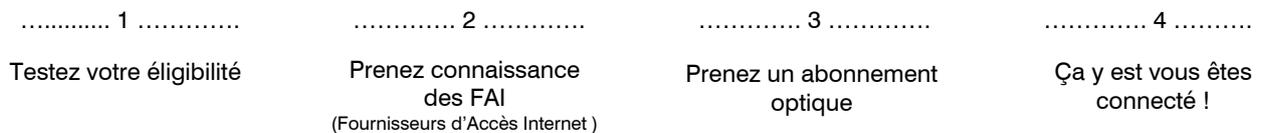
La réalisation de la partie capillaire du réseau desservant les particuliers et les entreprises a été réalisée sur la commune de Bresson en fin d'année 2018.

Courant du deuxième semestre 2019, la totalité des logements de la commune seront éligibles à la fibre.



### POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES

#### La fibre en 4 étapes



Pour **tester votre éligibilité**, rendez-vous sur le site Isère fibre ([www.iserefibre.fr](http://www.iserefibre.fr)) et suivez les instructions :

- Sélectionnez successivement vos coordonnées (ville, voie...) pour tester votre éligibilité.
- Une liste d'opérateurs s'affiche



## MAISON DES ASSOCIATIONS



A l'occasion de l'inauguration imminente de la Maison Des Associations, nous avons rencontré Monsieur Roger MERITTO, adjoint aux travaux, pour lui poser quelques questions.

**Monsieur MERITTO, savez-vous de quand date la Maison des Associations ? Est-ce que c'était un bâtiment existant qui a été modifié ou bien a-t-il été construit pour satisfaire aux besoins des Bressonnais ?**

La Maison des Associations faisait partie d'un ensemble. Les bâtiments de la mairie et de ses dépendances datent du 18<sup>ème</sup> siècle. Cette propriété a appartenu successivement aux Comtes de Chabons (18<sup>ème</sup> / 19<sup>ème</sup> siècle) puis à la famille Mottet jusqu'à son rachat par la commune en 1988. Les locaux de la MDA étaient à l'origine affectés au logement du personnel domestique et sont d'époque.



**Quel a été le moteur dans la décision de rénover la MDA ?**

Le local était en mauvais état. Le réseau électrique était très vétuste, le chauffage difficilement gérable et de plus il ne correspondait pas aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) imposées par la loi du 15 février 2005.

**Depuis combien de temps ce projet de rénovation est-il envisagé ?**

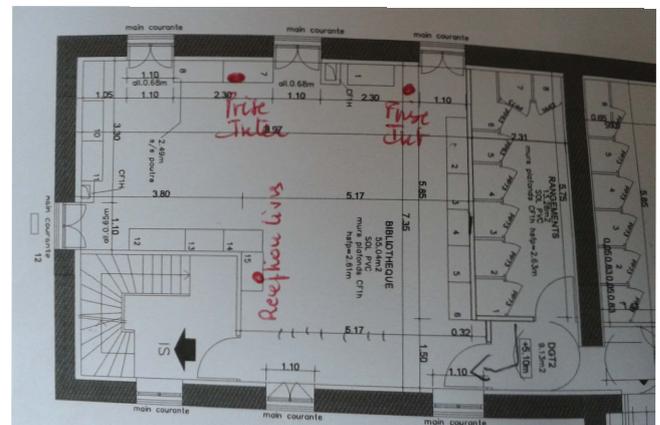
Ce projet a réellement pris corps il y a trois ans environ après beaucoup de discussion internes.

**Comment se sont déroulées les discussions pour faire le choix de la rénovation et le choix des plans définitifs ?**

Dès le début du mandat, la municipalité s'est penchée sur la problématique d'un espace de convivialité et de loisirs. Beaucoup d'hypothèses ont été échauffées, par exemple la construction d'un nouveau bâtiment attenant à la mairie ou la démolition de l'actuelle MDA avec reconstruction d'un bâtiment plus grand et plus spacieux.

Après mûre réflexion, il a été décidé de s'en tenir à une rénovation complète de l'actuelle MDA car les autres schémas nous auraient conduits à des investissements beaucoup trop coûteux par rapport aux besoins d'une population de seulement 700 habitants.

Pour avoir une idée des coûts et de la meilleure exploitation de l'espace disponible, nous avons fait appel aux services d'un Assistant à Maître d'Ouvrage, qui a été d'un bon conseil pour l'optimisation de l'espace disponible et l'encadrement strict des dépenses.



**Quelles ont été les différentes phases des travaux ? Les étapes de rénovation ?**

Après recrutement par appel d'offres d'un architecte maître d'œuvre, nous avons commencé par la démolition du petit appartement attenant à la MDA, puis de tous les cloisonnements et doublages.



L'ancien bloc sanitaire a totalement été démolie ainsi que les carrelages. Puis est arrivée la phase de reconstruction après que les entreprises aient été désignées par appel d'offres. Malheureusement une des entreprises a fait défaut pendant un mois bloquant aussi les autres corps d'état, nous faisant prendre beaucoup de retard pour la réception des travaux.

# MAISON DES ASSOCIATIONS

Avez vous eu des surprises dans cette réhabilitation auxquelles vous n'aviez pas pensé ? Et comment ont elles été gérées ?

Quelques-unes et pas des moindres ! Par exemple le plancher du petit appartement était constitué d'une dalle béton sans liaison avec les murs et aurait pu s'effondrer à tout moment.

Dans la grande salle, seules les dalles de faux plafond devaient être changées. Mais lors de leur dépose, nous nous sommes aperçu que l'isolation était collée à ces dernières. Nous avons donc dû intégralement démolir le plafond de la grande salle et remplacer isolation et faux plafond, ce qui n'était pas prévu au départ. Un mal pour un bien, puisqu'aujourd'hui l'isolation correspond à la réglementation thermique 2012.



Pouvez-vous nous dire en quoi les travaux de la MDA sont un plus par rapport à ce qui existait jusqu'alors ?

Il y a une meilleure distribution de l'espace, la salle principale a été agrandie de 26 m<sup>2</sup>, la nouvelle cuisine est beaucoup plus spacieuse et sera équipée de tous les rangements et appareils ménagers modernes avec l'eau chaude à production instantanées et non limitée comme c'était le cas avec l'ancien ballon électrique.



La nouvelle bibliothèque est beaucoup plus spacieuse et lumineuse que l'ancienne et l'entrée principale est équipée d'un vestiaire.

Nous avons également travaillé sur l'insonorisation et la luminosité de l'espace, en créant de nouveaux Vélux et en mettant de l'éclairage à LED plus efficace et moins gourmand en énergie.

Enfin l'adaptation PMR a été réalisée notamment avec l'installation d'une plate forme mobile au niveau de l'escalier.



Quels changements pour les habitants de Bresson ?

Ces améliorations - chauffage, luminosité, insonorisation, agrandissement, praticité ... - amèneront beaucoup plus de confort aux utilisateurs de cet équipement et conviendra totalement à une population jusqu'à 1200 à 1500 habitants.



L'inauguration aura lieu le 22 mars 2019. Est-ce que le calendrier a été respecté ?

Normalement oui...



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Alexandre DOMINGUES né le 12 janvier 2019 de Cynthia CALCAGNI et Christophe DOMINGUES

Emma, Marthe, Brigitte CELLI née le 22 janvier 2019 de Karine MARNAS et David CELLI

Marceau, Pierre, Jean LOISEL né le 1<sup>er</sup> février 2019 de Fabienne DEBOOS et Pierre-Etienne LOISEL

Alan ORGANISTKA né le 06 février 2019 de Stéphanie GONZALEZ-REVOI et de Pierre ORGANISTKA

Mila JADOT née le 11 février 2019 de Séverine TERRANA et Thierry JADOT

### DÉCÈS

M. René, Jacques CONIL décédé le 09 décembre 2018

### À NOTER

#### Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter en Mairie dans le mois qui suit, afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

## URBANISME

<u>Dossier</u>	<u>Parcelle(s) concernée(s)</u>	<u>Descriptif</u>
DP	AC0010	Ravalement de façade
DP	AB0048-AB0037	Division en vue de construire
DP	B0154 - B0085	Clôture

## INAUGURATION M.D.A.

Michel REBUFFET, Maire de Bresson  
et le Conseil Municipal ont le plaisir  
de vous convier à l'inauguration  
de la réhabilitation de la Maison des Associations

**Vendredi 22 mars 2019 à 18h30**

Un apéritif sera offert à l'issue de l'inauguration

*Réponse souhaitée avant le 14 mars 2019 (par mail ou téléphone)*



Directeur de la publication : Michel REBUFFET  
Comité de rédaction : Emmanuèle AMIELL -  
Adeline GANNAT  
Mairie de Bresson  
11 Grande Rue  
38320 Bresson  
Tél. : 04 76 25 26 61  
Fax : 04 76 25 35 55  
E-mail : mairie.bresson@wanadoo.fr  
Site : www.village-de-bresson.fr  
Impression : Manufacture d'histoires - Deux ponts  
Tirage : 450 exemplaires en papier recyclé  
Dépôt légal : à parution